



Conseil de l'ED Sciences et Ingénierie

28 novembre 2022

14h Univ.de Limoges– salle du conseil

Anne Julien-Vergonjanne
Véronique Deluchat-Antony
Alexandre Maître

ED SI : 22 membres

- **3 directeurs et directeurs adjoints de l'ED** : Anne Julien-Vergonjanne, Véronique Deluchat-Antony, Alexandre Maître
- **8 Représentants EC et C** : Agnès Desfarges-Berthelemot, Jean-Christophe Nallatamby, Cristina Onete, Noureddine Igbida, Vincent Rat, Sylvie Foucaud, Gaelle Saladin, Octavian Pop
- **2 Représentants BIATSS / ITA** : BIATSS IRCER, Henri Massias (suppléante Elodie Charnnac)
- **1 représentant des personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) du Collège des Ecoles Doctorales:** Sabrina Brugier
- **4 Représentants des doctorants** : Yasmine Asselah (suppléant Sidy Ely Ahmedou) XLIM, Paul Danty (suppléant Tom Rautureau) IRCER, Delphine Masson (suppléant Issoufou Maino) E2LIM, Elio Ziade (suppléant Sognagon Jérôme Afoutou) GC2D
- **4 Membres extérieurs** : Sébastien Vergnole ALPHANOV, Nicolas Chevalier Directeur de CISTEME, Mehdi Hammouche Limoges métropole, Philippe Belleville CEA DAM Le Ripault
- **Membres invités** : 4 directeurs des laboratoires de recherche associés ou leur représentant (XLIM, IRCER, GC2D, E2LIM), le chargé de mission Doctorat, Écoles et Formations Doctorales, la responsable administrative du Collège Doctoral, le directeur de l'EUR TACTIC ou son représentant, le directeur de l'ED MIMME (U.Poitiers) ou son représentant.

1. Approbation du compte rendu du Conseil du 08/07/22 **VOTE**
2. Approbation des parties statutaires (RI ED, Charte du Doctorat, Statuts et RI du CED) **VOTE**
3. Indicateurs de l'ED SI (recrutements, inscriptions, HDR...)
4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel **VOTE**
5. CSI: nouvelle organisation **VOTE**
6. Point Budget
7. Tribune libre pour les doctorants
8. Points divers

Documents consultables sur le drive

<https://mydrive.unilim.fr/my/juliep03/Documents/>

VOTE

2. Approbation des parties statutaires ED et CED

Documents consultables sur le drive

<https://mydrive.unilim.fr/my/juliep03/Documents/Conseil%20de%20l%27ED%20SI/28%20novembre%202022/documents%20statutaires%20ED%20et%20CED>

**A suivre qq extraits
avec les principales modifications (en rouge)**

Article 2 – DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE

...Ce directeur est assisté dans ses fonctions par des directeurs adjoints, nommés par le Président de l'Université de Limoges, après avis du conseil de l'Ecole Doctorale **et de la Commission Recherche de l'établissement, parmi les personnels habilités à diriger des recherches, membres de l'Ecole Doctorale.**

Article 6 – COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus du doctorant, en s'appuyant sur la Charte du Doctorat et la convention de formation.

Ce comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. **Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.**

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

- **Présentation de l'avancement des travaux et discussions,**
- **Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse,**
- **Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.**

ED SI - Règlement intérieur

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. **Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.**

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

ED SI - Règlement intérieur

Le comité de suivi individuel du doctorant comprend **au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.** Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. **L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.**

Préalablement aux entretiens, les doctorants sont tenus de faire parvenir à la gestionnaire de l'Ecole Doctorale les documents préparatoires qui leur sont demandés.

Des dispenses d'audition peuvent être exceptionnellement accordées sur justification, en cas d'activité professionnelle, de séjour à l'étranger ou de maladie de longue durée. Le comité procède alors sur pièces à l'examen de la situation du doctorant.

Documents consultables sur le drive

<https://mydrive.unilim.fr/my/juliep03/Documents/Conseil%20de%20l%27ED%20SI/28%20novembre%202022/documents%20statutaires%20ED%20et%20CED>

**Une modification :
Art.6 Intégrité scientifique**

1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel
2. Faisabilité du sujet
3. Encadrement et suivi de la thèse
4. Inscription/ réinscription et durée de la thèse
5. Soutenance de la thèse
6. **Intégrité scientifique**
7. Rédaction, dépôt, diffusion et valorisation de la thèse
8. Procédure de médiation

ED SI - Charte de l'Université

6. INTEGRITE SCIENTIFIQUE

L'université de Limoges promeut la réalisation des travaux de recherche des doctorants dans le respect des exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche.

Les doctorants ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Ils s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat.

L'Université de Limoges, les directeurs d'écoles doctorales, les directeurs de thèse, les directeurs d'unités de recherche et toutes les personnes encadrant ou participant au travail d'un doctorant s'engagent à favoriser et à accompagner cet engagement.

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

En présence de mes pairs,

Parvenu à l'issue de mon doctorat en « nom de la spécialité de doctorat », et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.

VOTE

Le Collège des Écoles Doctorales (CED) est un **service commun de l'Université de Limoges**

Il porte la politique doctorale de l'établissement et répond aux enjeux d'attractivité, d'internationalisation et de poursuite de carrière des Docteurs.

En lien avec les Ecoles Doctorales (ED) thématiques, le CED organise la formation doctorale et met en œuvre les conditions permettant la délivrance du Doctorat et de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) et les dispositifs d'insertion et de suivi professionnels des doctorants

**Qq extraits à suivre des statuts du CED
le RI est consultable sur le drive**

Article 2.1 - Compétences propres du CED

Les compétences suivantes relèvent du niveau transversal du CED.

- Le pilotage des études doctorales sur les aspects de veille réglementaire, enquêtes et indicateurs ;
- L'harmonisation des pratiques et procédures entre les différentes ED, dans le respect des spécificités disciplinaires ;
- La gestion des ressources humaines dédiées à la formation doctorale, affectées au sein du CED ;
- La promotion et le rayonnement du doctorat auprès des partenaires, des acteurs universitaires et du monde socioéconomique et culturel ;
- Le pilotage du budget, la gestion des dépenses et le suivi de l'exécution budgétaire
- La production de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la gestion et au suivi individuel des doctorants et docteurs ainsi que des candidats en thèse et à l'HDR ;
- L'organisation de l'autoévaluation des ED et du CED ;
- L'organisation des élections des représentants dans les conseils du CED et des ED.

Article 2.2 - Compétences partagées avec les ED

- Le suivi et l'accompagnement des cursus doctoraux et HDR ;
- L'organisation des auditions dédiées au recrutement des doctorants
- La construction d'une offre de formation à caractère transversal à visée professionnalisante, favorisant l'interdisciplinarité et incluant la formation à l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique ;
- Un accompagnement spécifique des Directeurs de thèse, codirecteurs de thèse visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence ;
- La sensibilisation des doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens ;
- Les relations et partenariats internationaux ;
- Le suivi et l'analyse du devenir des docteurs ;
- Le renforcement de la visibilité et de l'attractivité des différentes disciplines de doctorat.

Sur ces compétences, le CED assure la coordination de l'implication des ED dans les grands programmes scientifiques et pédagogiques structurants de l'Université de Limoges.

ARTICLE 3 - La Direction du CED

La Direction du CED est composée d'un Directeur et d'un Responsable administratif.

- Le Directeur est nommé par le Président de l'Université de Limoges sur proposition du conseil du CED. Il est choisi parmi les personnels Habilités à Diriger les Recherches exerçant à l'Université de Limoges.
- La fonction de Directeur du CED est incompatible avec celle de Directeur d'une Ecole Doctorale, d'une unité de recherche ou d'une autre composante de l'Université de Limoges. L'incompatibilité s'apprécie au moment de la prise de fonction et non au moment de la candidature.

CED Statuts et RI

ARTICLE 4 - Le Conseil du CED

Le Conseil du CED est présidé par le Directeur du CED. Il est composé :

- du Président de l'Université de Limoges ;
- du Directeur du CED ;
- du responsable administratif du CED ;
- des Directeurs et Directeurs adjoints des Ecoles Doctorales thématiques ;
- de doctorants (1 par ED thématique) nommé par le Directeur de l'ED Thématique parmi les représentants des doctorants élus aux Conseils des ED thématiques ;
- d'un représentant des personnels BIATSS, élu par les personnels administratifs du CED
- de 2 extérieurs représentant les partenaires socio-économiques de l'Université de Limoges dont la désignation est assurée par les autres membres du Conseil sur proposition du Directeur.

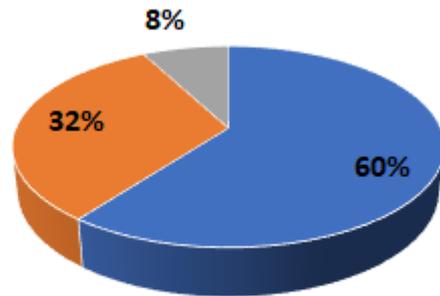
Sont invités permanents, sans voix délibérative : le VP Recherche de l'Université de Limoges ; le VP Formation de l'Université de Limoges ; le VP Stratégie Internationale de l'Université de Limoges ; le Directeur du pôle recherche ; le Directeur du pôle formation ; le Directeur du pôle international ; les personnels du CED ; les représentants des organismes de recherche partenaires co-accréditant les Laboratoires de l'Université de Limoges (CNRS et INSERM).

Selon l'ordre du jour du Conseil, des personnalités qualifiées peuvent être invitées (VPd Alternance, VPd Diffusion des savoirs, VPd Innovation & interdisciplinarité, VPd Partenariats & Valorisation, le chargé de mission éthique et intégrité scientifique, etc.).

3. Indicateurs de l'ED SI (recrutements, inscriptions, HDR...)

3. Indicateurs de l'ED SI (recrutements, inscriptions, HDR...)

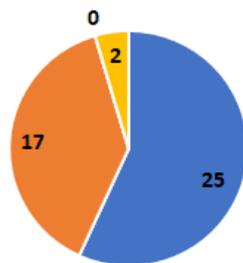
AUDITIONS ED SI



- Sur concours et auditions CIFRE
- Autres modalités
- Sujets non pourvus

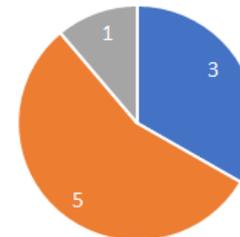
Sur concours et auditions CIFRE	47	60%
Autres modalités	25	32%
Sujets non pourvus	6	8%
TOTAL :	78	

Nombre de 1ère année inscrits



- XLIM : 25
- IRCER : 17
- GC2D : 0
- E2LIM : 2

En cours



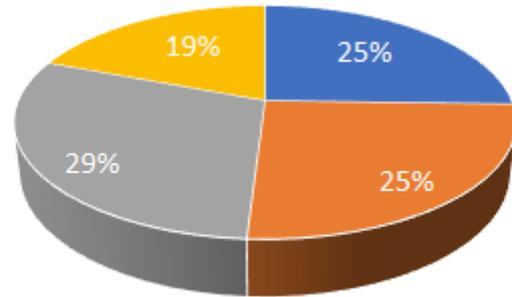
- XLIM 3
- IRCER 5
- GC2D 1
- E2LIM 0

Total : 53 doctorants recrutés (68% des doctorants auditionnés)

3. Indicateurs de l'ED SI (recrutements, inscriptions, HDR...)

Par année

Répartition doctorants ED SI



- 1ere année
- 2eme année
- 3eme année
- 4eme-5eme année

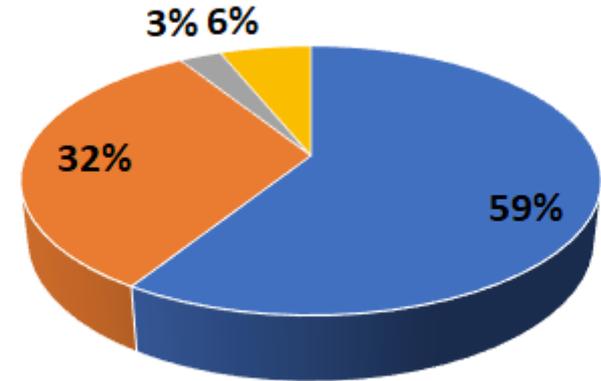
1ere année	53	25%
2eme année	53	25%
3eme année	62	29%
4eme-5eme année	41	19%



40 Comités de suivi pour inscription dérogatoire depuis le 01/09 !

Par unités de recherche

Répartition doctorants ED SI



- XLIM
- IRCER
- GC2D
- E2LIM

	1ere année	2eme année	3eme année	4 et 5eme année	
XLIM	28	32	37	27	124
IRCER	22	19	18	10	69
GC2D	1	1	1	3	6
E2LIM	2	2	8	1	13
démission			1	2	1
TOTAL	53	53	62	40	208

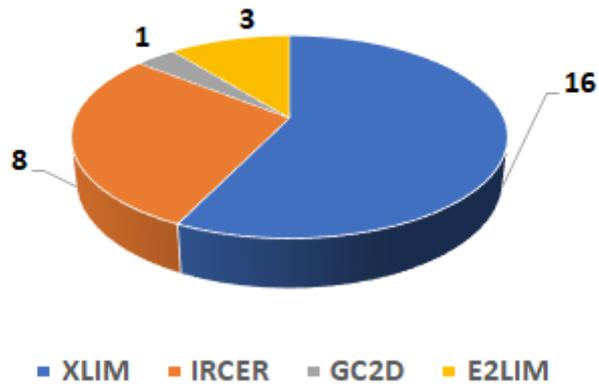
Nombre total de doctorants inscrits et/ou en cours

Inscrits : 146

En cours : 62 (30% !!)

3. Indicateurs de l'ED SI (recrutements, inscriptions, HDR...)

Nombre de soutenances thèses
depuis le 01/09/2022



Soutenances HDR : 1 (IRCER)

Dossiers HDR : 4 (2 XLIM, 2 IRCER)

4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel

4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel

TYPE DE FORMATION	BAREME
Formation spécialisée	Présentation d'une communication ou poster(limité à 1 poster sur les 3 ans) à un congrès international 12h avec actes, 10h sans actes
	Présentation d'une communication ou poster à un congrès, workshop, colloque national 6h
	Rédaction d'un article en 1 ^{er} auteur accepté dans une revue internationale 12h
	Participation à des formations spécialisées, Ecole d'été, fête de la science... Min 2h – Max 12h selon la durée de la formation
	Présentation d'une communication ou poster au workshop XLIM, JDD IMPEO, journées GDR , journées de l'interdisciplinarité de Unilim ... 2h

4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel

TYPE DE FORMATION	BAREME
Formation transversale	Participation à l'organisation d'évènements : Workshop, JDD, JPO, journées thématiques de l'ED, fête de la science... Min 2h. – Max 12h. selon la durée et la responsabilité dans l'organisation
	Encadrement de Master EUR TACTIC Cordées de la recherche (M1) 10h
	Participation au conseil de l'ED, conseil de labo, conseil centraux 10h

4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel

TYPE DE FORMATION	BAREME
Formation thématique	Participation aux journées JEDI Université d'été des doctorants Unilim 10h
	Participation aux journées Thématiques organisées par l'ED 15h

VOTE

4. Formation : formations en cours et approbation du nouveau référentiel

✓ 07/12/2022 : Formation à la préparation de poursuite de carrière

SIF – Journée du doctorat 2022 informatique

L'objectif est d'informer et d'échanger sur la valorisation des compétences en informatique acquises pendant le doctorat qui permettent d'accéder à une grande variété de carrières et de dresser ainsi un panorama des opportunités professionnelles qui s'offrent aux docteurs, principalement en informatique, dans les domaines académique et industriel.

13 doctorants de l'ED SI inscrits

6h formation spécialisée

4. Formation :

formations en cours et approbation du nouveau référentiel

✓ **12-13/01/2023** : Journée thématique d'ouverture scientifique *en construction (50ne doctorants)* 15h formation thématique

+ heures pour les doctorants participant à l'animation

« Interactions entre les sciences, l'art et le design, la créativité »

➤ **12 janvier 2023 après-midi**: « L'appropriation des nouvelles technologies par les artistes » M. Jean-Charles HAMEAU, conservateur au Musée Adrien-Dubouché et Interview d'un artiste (M.Mazet) par les doctorants

+ **Visite (en 2 groupes) du Musée Adrien-Dubouché** pour les doctorants

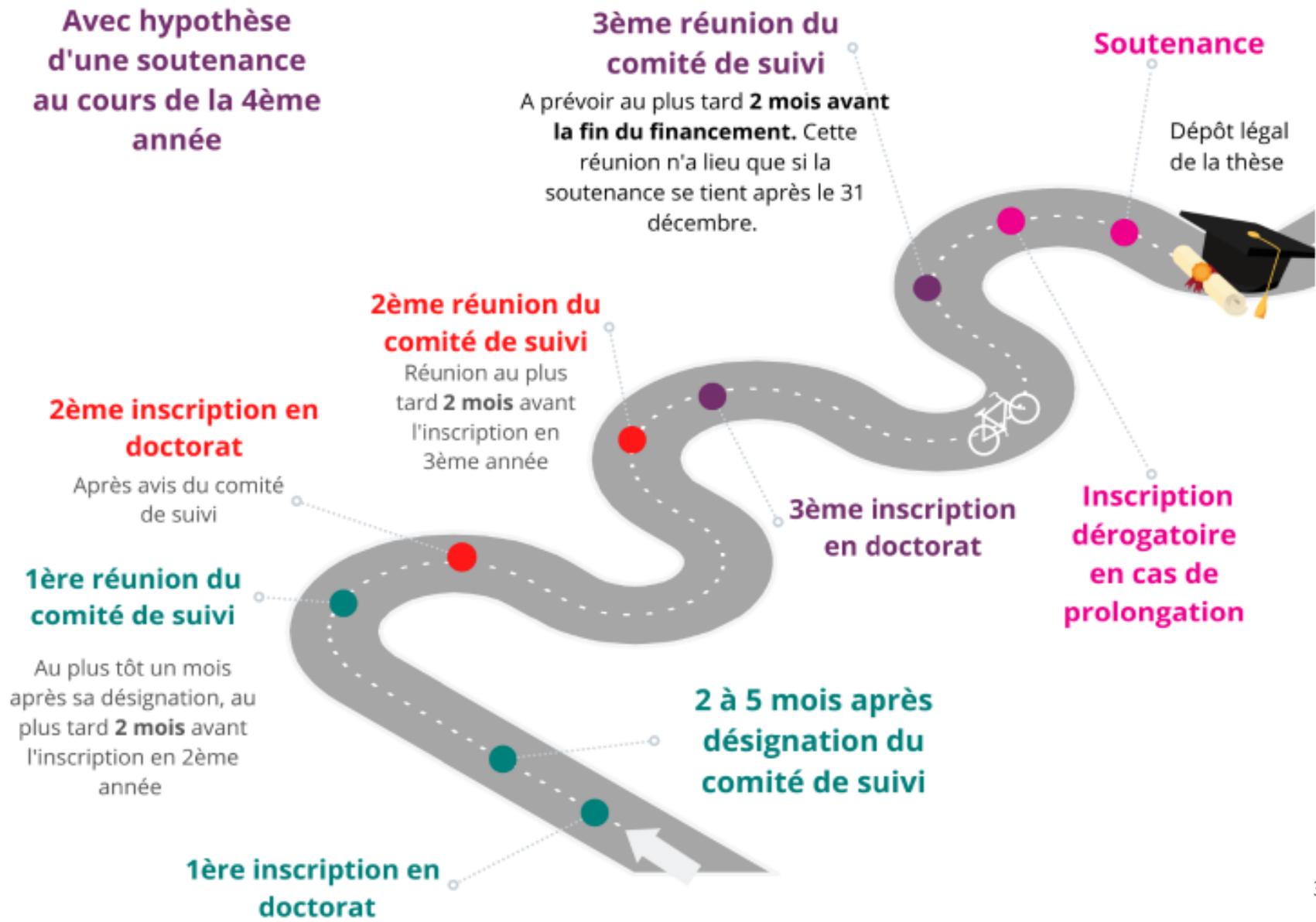
➤ **13 janvier 2023 matin**: Conférences sur : comment les technologies sont utilisées par le domaine de l'art, du design et de la créativité

- M. Colombar, laboratoire MONARIS UMR 8233 «les décors émaillés : un sommet de l'art et de la chimie du verre »
- Rémy Farges, entreprise GAT
- Benoit Crespin XLIM pour une conférence interactive sur le « creative coding »

➤ **13 janvier 2023 après-midi**: ateliers de créativité animés par les associations de doctorants → LOGO reflétant l'ensemble des domaines de l'ED SI

5. CSI : nouvelle organisation

Modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement des CSI



- ✓ **Le comité CSI de chaque doctorant**
 - ✓ Au moins 2 membres
 - ✓ Un spécialiste du domaine de recherche, HDR ou équivalent
 - Si possible un membre extérieur à l'établissement
 - ✓ Un non-spécialiste extérieur au domaine de recherche
 - ✓ Membres nommés par l'ED après consultation du doctorant,
 - ✓ Composition constante si possible tout au long du doctorat

✓ **Le comité CSI de chaque doctorant**

- ✓ Les membres du comité ne participent pas au travail de thèse et ne sont pas dans la même équipe de recherche.
- ✓ Les membres du comité ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse
- ✓ Les membres du comité peuvent être examinateur ou Président de jury de thèse
- ✓ Les membres du comité peuvent être émérites (Pr ou Chercheurs)

Avant chaque réunion de CSI:

- ✓ Si travaux confidentiels → les membres du comité signent un accord de confidentialité remis à la direction de la thèse
- ✓ Le doctorant rédige une synthèse écrite du contexte scientifique et de ses travaux, transmise au comité
- ✓ Le doctorant fournit son portfolio des compétences et son plan de formation actualisés avant la réunion.

Organisation des CSI:

- ✓ 3 étapes distinctes (pouvant se tenir à des moments/jours différents en présentiel ou distanciel):
 - ✓ **Présentation de l'avancement des travaux et discussion**
 - Pouvant être menée dans un cadre public (journées des doctorants, séminaires...)
 - ✓ **Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse**
 - ✓ **Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant**
- ✓ Le CSI doit se dérouler entre *avril et juin de l'année universitaire en cours*
- ✓ A l'issue du CSI le comité formule des recommandations et transmet un rapport au directeur de l'ED. Une fois validé par l'ED, ce rapport est transmis au doctorant et aux directeurs de thèse.

Calendrier pour la mise en oeuvre:

Avant le 10 février 2023

@ Responsables de thèse

- ✓ un nom de spécialiste (local ou extérieur) non impliqué dans la thèse pour chacun de leurs doctorants 1A+2A

@ Responsables axes/thématiques/labos

- ✓ Une liste de collègues pouvant participer à un CSI (pour désignation des membres non-spécialistes)
 - ✓ XLIM: *AJV* +...
 - ✓ IRCER: *AM* +... → 106 CSI minimum (1A, 2A)
→ 208 CSI maximum (1A, 2A, 3A si prolongement)
 - ✓ GC2D:
 - ✓ E2LIM: *VD* +...

Modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement des CSI

Mars 2023

@ Direction de l'ED

- ✓ Désignation des membres des CSI pour chaque doctorant
- ✓ Consultation des doctorants

Avril 2023

@ Direction de l'ED et/ ou Doctorants et/ou Comité ?

- ✓ Planification des CSI (comité+encadrants+doctorant) : date + accord de confidentialité

Avril à juin 2023

@Doctorants

- ✓ Préparation rapport d'avancement et du portfolio actualisé+ envoi des documents 1 semaine avant la date du CSI

@comité CSI

- ✓ Envoi du rapport CSI à l'ED à l'issue des 3 étapes  37

VOTE

- **BUDGET DISPONIBLE** au 27/09 : 4680,02
- **DEPENSES:**
 - 10/11/2022 Journée des doctorants IMPEO : 2500
 - Anticipation des frais de la journée thématique des 12-13/01/2023

Tribune libre pour les doctorants

Points divers

- **Appel à participation et au montage de formations spécialisées et thématiques**
 - **Prévision des « assises » de l'ED SI pour communiquer les nouvelles modalités auprès des encadrants et doctorants**